



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

**FORMATION EN COACHING – ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS
PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay mène de nombreux projets structurants pour son territoire mettant en œuvre pour atteindre leur objectif des compétences croisées, nombreuses et diverses, au sein d'une organisation structurée,

Considérant que pour s'assurer que toutes les ressources de l'agglomération sont mobilisées au bon moment, que la dynamique projet exprime tout le potentiel du projet, que la planification soit formalisée et pilotée et que chaque projet réussi alimente la dynamique projet de l'organisation, la direction générale des services a exprimé le besoin d'une première action de formation / coaching de pilotes de projet, utile pour mettre en œuvre le projet de territoire en cours d'élaboration,

Considérant que la société Décider juste, pour son expertise de la gestion de projet et du management ainsi que pour son expérience avérée du coaching de cadres dans des organisations publiques, propose une action de formation de coaching de pilotes de projet pour une durée de 4 mois à partir du 1^{er} septembre 2022 pour un montant total de 5 800 € HT,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un marché de formation professionnelle pour la direction générale des services avec la société « Décider juste », ayant son siège social à Vaudricourt (62131), 49 Résidence Bois des Montagnes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la signature d'une convention de formation professionnelle pour une action de formation de coaching de pilotes de projet avec la société « Décider juste » ayant son siège social à Vaudricourt (62131), 49 résidence Bois des Montagnes, pour une durée de 4 mois, à partir du 1^{er} septembre 2022 et pour un montant de 5 800 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ... - **8 NOV. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,




LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **8 NOV. 2022**

Et de la publication le : - **8 NOV. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué.




LEMOINE Jacky